

21.09.2018 - 07:50 Uhr

**bonus.ch : primes-maladie 2019 en hausse pour les adultes et les enfants (4%), a contrario une baisse pour les jeunes adultes***Lausanne (ots) -*

En début de semaine prochaine, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) communiquera officiellement les primes d'assurance-maladie pour 2019. A l'aide des données recueillies lors d'un sondage informel mené auprès de certains assureurs ainsi que sur la base de données internes (médias, coûts de la santé, ...), le comparateur bonus.ch est, dès maintenant, en mesure d'informer les assurés sur la hausse moyenne estimée pour 2019.

Les chiffres seraient relativement similaires, voire légèrement inférieurs par rapport à l'an dernier. Les premières approximations de la hausse des primes-maladie pour 2019, relevées dans les médias et aussi confirmées par bonus.ch, se situent entre 3% et 4%. Les informations concernant la hausse des coûts de la santé, les données financières pour certaines caisses-maladie ainsi que les informations récoltées lors d'un sondage informel permettent une telle estimation de l'augmentation des primes-maladie.

La hausse moyenne pour les primes d'assurance-maladie 2019 est ainsi estimée à 4% pour les adultes et les enfants. De manière plus large, il faut s'attendre à des variations allant de 3% à 6%. Quant aux jeunes adultes, ils bénéficieront en majorité d'une baisse de primes jusqu'à 20%.

Lors de sa dernière enquête sur la satisfaction des assurés par rapport à leur caisse-maladie, bonus.ch a invité ces derniers) à se prononcer sur leur intention de changer de caisse-maladie en cas d'une hausse de primes de 4% à 5% en 2019. 23% des sondés ont répondu positivement et envisagent un changement d'assurance-maladie suite à une hausse des primes. Avec 25.8% et 22.2% de "oui", ce sont les Suisses allemands et les Suisses italiens qui sont le plus enclins à changer d'assureur suite à la hausse qu'annoncera l'OFSP la semaine prochaine. Quant aux Romands, ils sont 21.1% à suivre cette tendance.

A terme, les effets du mécanisme de la compensation des risques vont tendre à réduire fortement l'écart de primes entre les caisses-maladie. M. Patrick Ducret, CEO de bonus.ch SA, salue les initiatives telles que primesplusjustes.ch, lancée récemment, qui ont le mérite de proposer des mesures afin d'améliorer le système de santé actuel.

"Cependant, aucune initiative récente n'apporte des solutions concrètes et efficaces pour maîtriser l'évolution des coûts de la santé, problème actuel majeur. Seules des décisions fortes et radicales de rationaliser l'offre de prestations médicales apporteront un dénouement. Si nous restons dans un statu quo et que des mesures concrètes ne sont pas prises, tous les acteurs doivent s'attendre à une augmentation constante des coûts de la santé et des primes de l'ordre de 3% à 4% annuellement" précise M. Ducret.

Dès la semaine prochaine, sur bonus.ch, les assurés pourront consulter et comparer gratuitement l'ensemble des primes-maladie 2019 et recevoir, dans les minutes qui suivent, l'offre de leur choix.

Accès au comparatif des caisses-maladie : [www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primes-maladie.aspx](http://www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primes-maladie.aspx)

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA  
Service actuariat  
Avenue de Beaulieu 33  
1004 Lausanne  
021.312.55.91  
[info\(a\)bonus.ch](mailto:info(a)bonus.ch)